



FICHE DE POSTE
INFIRMIER(E)

CLASSIFICATION : P1
N° 2024-14

Page 1/4

- POLE UNIVA -

- UNITÉ CARREIRE 4 -

Informations Générales

Intitulé du poste : Infirmier(e)

Responsables hiérarchiques : Cadre de Santé : M. Sofiane BENCHENNA
FF Cadre Supérieur de Santé–Assistant de pôle: Madame BOUTINAUD Sophie

Responsables fonctionnels : Madame le Dr Jocelyne LENGRONNE
Madame le Professeur Marie TOURNIER : Chef de Pôle

Lieu de travail : Unité Carreire 4
Centre Hospitalier Charles PERRENS
121 Rue de la Béchade, 33076 Bordeaux Cedex

Références réglementaires et/ou institutionnelles

- VU le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L 332-15 à L 332-17, L 352 à L 352-4, L 352-6.

Missions et activités du poste

Mission générale du poste :

- Accueillir des personnes, en SL, en ASPDT ou ASPDRE, en phase aiguë et participer, en dispensant des soins infirmiers de nature relationnelle, préventive, curative, éducative et technique, à une prise en charge globale du patient en unité d'admission fermée.
- Assurer la continuité des soins.
- Assurer la traçabilité des actes effectués aux patients.
- Veiller à la qualité des soins et à la sécurité du patient ou d'un groupe de patients.
- Participer à la formation et à l'encadrement des étudiants en soins infirmiers.

Activités principales :

- Accueillir le patient et ses proches.
- Effectuer l'entretien d'accueil lors de l'admission du patient.
- S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la qualité et la sécurité des soins.



FICHE DE POSTE

INFIRMIER(E)

CLASSIFICATION : P1
N° 2024-14

Page 2/4

- Réaliser des entretiens infirmiers à visée thérapeutique.
- Prendre en charge le patient de façon individualisée tout en appliquant les prescriptions médicales.
- Gérer les états de crise et prioriser les actions de soins.
- Mettre en œuvre le projet de soins individualisé du patient élaboré par l'équipe pluridisciplinaire.
- S'inscrire dans un processus de transmissions actives des informations concernant le patient.
- Planifier et organiser les soins en fonction des priorités et de l'état du patient.
- Participer au travail de réflexion et de mise en œuvre des actions pour une meilleure cohérence et continuité des soins.
- Rédiger et assurer le suivi régulier du dossier patient.
- Contacter les soignants des CMP et Hôpitaux de jour afin de favoriser la continuité en amont et en aval de l'hospitalisation.
- Se situer dans un processus d'amélioration de ses connaissances et de ses compétences professionnelles par la formation continue et la transmission des savoirs.
- S'investir dans la formation et l'encadrement des étudiants.
- S'inscrire dans le projet de l'unité tant au niveau des activités thérapeutiques, que de la mise en œuvre des programmes d'éducation thérapeutique, de l'accueil et l'accompagnement des familles.
- Participer de façon très active aux différents temps institutionnels: Réunions institutionnelles, réunions d'équipe, supervisions, staffs, réunions soignants/soignés.

Caractéristiques de maîtrise du poste

Diplôme et/ou qualification :

- Diplôme d'État d'Infirmier ou Diplôme d'État d'Infirmier de Secteur Psychiatrique.

Connaissances :

- Connaissances en psychopathologie.
- Connaissances approfondies en soins infirmiers.
- Connaissances du cadre légal du fonctionnement de la structure.
- Connaissances réglementaires sur les différentes modalités d'hospitalisation (SL/ASPDT/ASPDRE) , la responsabilité professionnelle et les droits des usagers.
- Connaissances de l'évolution des métiers de la santé.
- Connaissances des protocoles internes à l'Hôpital.
- Références au regard des techniques d'entretiens : relation d'aide et entretiens infirmiers à visée thérapeutique.

Savoir être :



FICHE DE POSTE

INFIRMIER(E)

CLASSIFICATION : P1
N° 2024-14

Page 3/4

- Possède des capacités d'écoute, d'analyse et de synthèse.
- S'implique dans le projet médical et le projet de soins de l'unité.
- Est capable de travailler en équipe pluridisciplinaire, apporter une dynamique de travail et être force de proposition dans l'individualisation des projets de soins.
- Est en capacité à se remettre en question professionnellement en s'engageant dans une démarche d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'unité.

Savoir faire :

- Fait preuve d'autonomie, d'initiative dans les actions du rôle propre l'idée tout en intégrant l'organisation des soins telle que définie dans le projet de soins de l'unité..
- Participe à l'encadrement des étudiants.
- S'adapte aux contraintes du poste.
- S'inscrit dans une dynamique d'approfondissement et d'amélioration de ses connaissances.
- S'implique dans le recueil de l'activité infirmière (RIM PSY).
- S'implique dans la démarche institutionnelle engagée, et s'approprie les outils spécifiques de l'unité.
- Est capable de gérer des situations aiguës.
- Est capable d'évaluer et d'ajuster les actes de soins.
- Est capable de transmettre les éléments importants et de faire circuler l'information.

Relations

Relations internes :

- Le Chef de pôle: Madame le Professeur Marie Tournier
- La Cadre Supérieure de Santé: Mme Boutinaud Sophie
- Le médecin responsable référent de l'unité : Mme le Dr Jocelyne Lengronne
- Personnel Médical: Assistant, Internes, Externes, Somaticiens
- L'équipe pluridisciplinaire: IDE, AS, ASH, Psychologue, Assistante Sociale.
- Différentes unités du pôle intra et extra- hospitalières.
- Les différents pôles fonctionnels administratifs ou médicaux.

Relations externes :

- Familles des patients.
- Curateurs et tuteurs.
- Structures d'accueil et de prise en charge externes.



FICHE DE POSTE
INFIRMIER(E)

CLASSIFICATION : P1
N° 2024-14

Page 4/4

Spécificités du poste

- Poste à temps plein.
- Travail dans une unité fermée, sur les trois amplitudes (A-B-C) avec des amplitudes de 7h45 de jour et 9h30 de nuit.
- Unité fermée inscrite sur la mise en œuvre du projet de pôle sans contention. Développement des méthodes alternatives à l'isolement et à la contention.
- Développement des programmes d'éducation thérapeutique.
- Développement de projet de recherche paramédicale

EPI : Nous rappelons que l'utilisation de produits ou matériels dangereux ou exposition à des matières biologiques, impliquent l'obligation du port des Equipements de Protection Individuelle et qu'il est de la responsabilité du professionnel de se protéger.